

Rapport n° 1 :**Approbation du verbatim du 18 septembre 2024**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	16 octobre 2024

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CAC du 19 juin 2024	2
2. Point information situation UBFC	3
3. Résultat du dispositif Région 2024 « Vie Etudiante ».....	5
4. Questions diverses	7

VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024)

(La séance du CAC plénier est ouverte à 14 heures, salle du Conseil – UBFC Besançon – et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, vice-Président de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et tous.

(Didier Chamagne procède à l'appel).

Nous sommes à 36, nous pouvons donc démarrer. Merci.

1. Approbation du verbatim du CAC du 19 juin 2024

Nous allons commencer par le verbatim ; il va s'afficher à l'écran.

Est-ce que vous avez des commentaires sur ce verbatim de la séance du 19 juin ?

Mme Lankarani.- J'ai essayé - même tout à l'heure et encore à l'instant – d'ouvrir ce lien *Filesender* mais il ne s'ouvre pas.

Mme Millot.- Je confirme ; j'ai eu le même problème. Je n'ai donc pas pu le relire non plus.

M. Chamagne.- Comme je l'ai téléchargé dans la foulée, je n'ai pas regardé depuis.

Mme Badet.- Je n'ai pas été prévenue qu'il y avait des soucis et j'ai eu plein de notifications de téléchargement.

M. Chamagne.- Je propose qu'on vous le renvoie. Je suis désolé.

M. Belliard.- C'est juste le serveur Filesender qui est indisponible et pas le fichier. Ils sont en maintenance programmée.

M. Chamagne.- Je suis rassuré.

Je vous propose de le mettre aux voix. Vous levez la main si vous n'êtes pas d'accord.

Qui s'oppose au compte rendu, au verbatim ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Il est adopté à l'unanimité moins une voix.

Merci à vous.

2. Point information situation UBFC

Je vous propose de passer au point 2. Vous verrez que ce CAC de rentrée sera relativement rapide puisqu'il y a très peu de points.

Pour le deuxième point, habituellement un point de situation est fait par Lamine Boubakar. Il est malheureusement retenu à Paris ; il ne pouvait pas être là. Du coup, j'ai débriefé avec lui hier par téléphone et il m'a transmis les informations que je pouvais vous partager, en sachant que si vous en avez d'autres, il ne faudra pas hésiter à nous en faire part.

Concernant les deux EPE, si je parle de l'EPE de Dijon - mais Nadine Millot est là, elle pourra donc rajouter des informations ou me contredire si je dis une bêtise -, c'est passé dans tous les conseils.

Mme Millot.- Je confirme.

M. Chamagne.- C'est donc une bonne chose.

Pour l'EPE côté Besançon, c'est en cours dans plusieurs établissements. C'est passé au niveau du CA de l'ENSM. Je crois que c'est aujourd'hui au niveau du CA de l'UFC.

Pour les autres établissements, donc l'ESTA, le CROUS, le CHU, l'ISBA et Supmicrotech, cela passera d'ici fin septembre. Dans les 15 jours à venir, les délibérations seront passées dans les différents conseils d'administration.

Pour l'instant, pour les établissements dans lesquels c'est passé, tout a toujours été positif.

Agro Dijon sera associé par convention aux deux établissements, aux deux EPE, l'EPE côté Dijon et l'EPE côté Besançon.

Dans tous les cas, tout sera fini pour fin septembre puisque cela doit passer devant le CNESER courant octobre. Je n'ai pas demandé à Lamine la date exacte, mais il m'a parlé d'octobre.

Autre information : nous n'avons toujours pas eu de décret modificatif par rapport à l'université de Bourgogne et par rapport à BSB quant à leur sortie de la ComUE. Pour l'instant, officiellement nous n'avons rien. Je pense que tout le monde est au courant. On sait pourquoi puisque c'est parce que nous n'avons pas de gouvernement.

À ce jour, il n'y a donc toujours pas de décret modificatif. Ce qui veut dire que dans le CAC, pour l'instant les deux établissements uB et BSB y sont toujours. Voilà pourquoi nous sommes encore tous ensemble aujourd'hui.

Le prochain CAC aura lieu le mercredi 16 octobre, donc dans 4 semaines. Si nous n'avons toujours pas de décret modificatif, cela veut dire que ces deux établissements (BSB et uB) feront toujours partie du CAC.

La convention de coordination territoriale a été discutée, amendée, travaillée en conseil de site et tout le monde a convergé vers cette convention. C'est-à-dire qu'elle est définitive au niveau des membres du comité de site ou du conseil de site. Je vous rappelle que le conseil de site, ce sont tous les chefs d'établissement plus les ONR, plus les établissements de santé, donc les deux CHU, l'EFS et CGFL.

Cette convention a donc été approuvée par tout le monde. Nous sommes aujourd'hui en attente du retour du ministère. Nous n'avons pas de retour non plus, certainement pour la même raison.



Au niveau des personnels, le processus est en cours. Lamine Boubakar travaille sur le dossier. Pour l'instant, il n'y a pas plus d'informations, mais il y a encore quelques mois puisque le but est que ce soit réglé d'ici le 31 décembre. Il était plutôt optimiste sur les décisions en cours. La seule chose, c'est qu'il espère bien que le ministère ne reprendra pas les postes qu'il avait affectés à la ComUE. Sinon, il est relativement serein sur l'avenir des personnels.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Est-ce que vous avez d'autres informations ?

M. Rauch.- J'ai une information. Je suis élu au CSAE de l'université de Franche-Comté et, hier matin, il y a eu un CSAE de l'université de Franche-Comté dans lequel tous les membres élus ont voté contre les statuts parce que nous réclamons l'augmentation du nombre de BIATSS pour passer de 4 à 6.

Actuellement dans les statuts tels qu'ils sont écrits, il y a 6 catégories A, 6 catégories B, 4 BIATSS, 4 étudiants alors que dans le conseil actuel, il y a 8 A, 8 B, 8 BIATSS, 8 C et 8 étudiants.

Hier matin, pendant 3 heures, nous nous sommes heurtés à un mur. Notre présidente nous a expliqué qu'elle ne pouvait absolument pas modifier les statuts, qu'elle ne pouvait absolument rien faire. Nous avons proposé plusieurs solutions. Devant son refus total, nous avons fini par voter contre en expliquant notre vote et en disant que c'était un vote de soutien à notre présidente pour que les autres établissements entendent le fait que dans le futur CA du futur EPE, on puisse renégocier le nombre de BIATSS.

Nous sommes donc en train de travailler avec nos collègues des autres organisations syndicales pour pouvoir présenter quelque chose dans le programme de la ou du futur-e candidat.e puisqu'on ne peut plus rien changer avant que le ministère signe. Le CSAE est reconvoqué mercredi prochain.

Mercredi prochain, si la présidente accepte de soutenir notre démarche auprès de ceux avec qui elle a rédigé les statuts, nous voterons pour.

Au SNPTES, nous sommes pour la création de l'EPE. Nous sommes pour parce que nous savons très bien que c'est un élément très important pour notre avenir à tous. Mais au niveau des BIATSS, nous sommes vraiment sous-représentés puisqu'au niveau de l'université de Franche-Comté, c'est 1 000 personnes et ils ne sont représentés que par 4 élus alors qu'il y a 8 personnes du monde socio-économique qui sont présentes. Nous avons demandé à baisser le nombre d'élus du monde socio-économique à 6 et de remonter le nombre de BIATSS à 6.

Comme cela n'a pas été possible, on pourra le faire lors de la future modification des statuts. Normalement, on peut encore les modifier jusque courant de l'année 2026. C'est ce qu'elle nous a expliqué. C'était donc simplement pour actionner un levier.

Normalement, il y aura un nouveau CSAE mercredi prochain au cours duquel nous allons discuter avec la présidente pour qu'elle accepte au moins d'ajouter une feuille au calendrier, sachant que les statuts actuels doivent partir au ministère comme ils sont puisqu'ils sont passés devant tous les établissements de cette façon. Cela, nous l'avons très bien compris. Mais nous souhaitons qu'à la première occasion qu'on aura de modifier les statuts, on puisse remonter le nombre de BIATSS à 6.

M. Chamagne.- Merci, Jean-Yves, pour l'info. Je l'avais également eue hier.

Y a-t-il d'autres commentaires ou d'autres informations à partager ? (*Néant*).

Il est évident que dans cette période un peu critique par rapport à la crise gouvernementale qui fait qu'il n'y a pas de gouvernement, c'est compliqué. Il faut espérer que nous ayons un ministre rapidement, ainsi qu'un directeur de Cabinet puisqu'il n'y a plus

personne au niveau du ministère. Ils peuvent signer quelque chose aujourd'hui, c'est donc tout de même relativement embêtant, mais on n'a pas le choix.

Je clos le débat concernant ce point d'information.

Je tiens encore à excuser Lamine Boubakar qui a toujours été présent, c'est la première fois qu'il est absent.

M. Rauch.- Au niveau des postes de la ComUE, la présidente nous a dit hier qu'il y avait 68 postes en tout en ce moment dont 25 postes-ministère.

M. Chamagne.- Oui, tout à fait.

M. Rauch.- On voit que ça baisse régulièrement parce que quand on a commencé les discussions, on était à 100. Après, on était à 78. Maintenant, on est à 68. On voit donc qu'il y a finalement pas mal de mouvements.

M. Chamagne.- Oui, bien sûr.

M. Rauch.- On perd globalement beaucoup de collègues.

M. Chamagne.- Oui, on perd des collègues qui sont partis.

Ce que l'on peut espérer, c'est que le ministère ne nous en réclame pas dans ceux qui ont été attribués à la ComUE. Sinon, c'est Lamine Boubakar avec les différents présidents ou directeurs d'établissement qui traitent le sujet. C'est en cours, mais pour l'instant, si j'ai bien compris, cela se passe plutôt bien.

Voilà ce qu'on pouvait dire.

Merci pour ce point.

J'excuse à nouveau Lamine Boubakar qui n'a pas pu faire autrement. J'espère qu'il sera là le 16 octobre, lors du prochain CAC.

3. Résultat du dispositif Région 2024 « Vie Etudiante »

Nous avons un point à voir à l'ordre du jour, c'est le résultat du dispositif Région 2024 « Vie étudiante ». Nous allons mettre le document à l'écran.

Comme vous le savez, j'avais mis en place une commission pour traiter les dossiers « Vie étudiante », mais aussi « Equipements pédagogiques numériques ». Malheureusement, cette année la Région n'a pas sollicité d'appel à projets pour la partie EPN « équipements pédagogiques numériques ». Ce qui veut dire qu'il n'y a pas eu d'argent de provisionné ou il n'y a pas eu d'argent de mis pour ces EPN. Seul le dispositif « Vie étudiante » a été proposé pour cette année.

Pour rappel, la campagne du dépôt des dossiers s'est déroulée entre le 1^{er} décembre 2023 et le 28 février 2024. Nous avons fait une commission comme les années précédentes, elle s'est réunie en visioconférence le 28 mars. J'ai présidé cette commission-là.

En tout, nous avons examiné 38 dossiers. Nous avons émis des avis très favorables ou favorables. Ce sont les deux seuls avis que l'on peut mettre. Il n'y a pas d'avis défavorable ou réservé.

Je vous rappelle que cette commission, qui a eu lieu le 28 mars, n'est que consultative par rapport à la Région.

Sur ces 38 dossiers, nous avons envoyé le résultat à la Région. Cela a été validé en conseil académique du 10 avril suite à une présentation.

Vous avez les demandes à l'écran :

- pour BSB : 1 dossier,
- pour l'ESTP : 1 dossier,
- pour l'ESTA : 2 dossiers,
- pour l'Institut Agro : 1 dossier,
- pour l'université de Bourgogne : 17,
- pour l'université de Franche-Comté : 9,
- pour l'université de technologie de Belfort-Montbéliard : 7.

Ce qui faisait 38 dossiers, avec un montant total des demandes à la Région de 912 433 €, en sachant que le budget total de l'ensemble des projets était de 1,333 M€ (j'arrondis).

À la suite de cela, la Région s'est réunie et a décidé d'une répartition des attributions des dossiers. BSB n'a pas été retenu, l'ESTP non plus.

Pour l'ESTA, 1 dossier a été retenu à hauteur de 8 000 €.

Pour l'Institut Agro, 1 dossier également à hauteur de 13 522 €.

Pour l'université de Bourgogne, 7 dossiers pour un montant de 173 080 €.

Pour l'université de Franche-Comté : 5 dossiers pour un montant de 157 878 €.

Pour l'université de technologie de Belfort-Montbéliard : 4 dossiers pour un montant total de 50 073 €.

Ce qui fait que 18 dossiers ont été retenus pour un montant de 406 551 € plus un dossier d'UBFC qui a été retenu aussi pour un montant de 19 840 €.

Nous n'avons évidemment regardé que les dossiers des établissements universitaires.

Le CROUS a aussi fait des demandes et un certain nombre de dossiers ont été validés.

Ceci ne passe pas par le CAC de la ComUE.

Ce qui fait que le montant total des attributions pour l'année 2024 sur ce dispositif « Vie étudiante » a été de 642 591 €.

Vous avez ensuite le rappel pour l'année dernière. Cette année, les établissements de la ComUE ont eu 406 551 €. L'année dernière, c'était 405 281 €. On était donc au même niveau.

Au total sur l'année dernière, c'était un peu plus élevé puisque cette année, avec le CROUS, on était à 642 591 €. L'année dernière, on était un peu plus haut, à 705 381 €.

Vous avez en annexe tous les tableaux qui vous ont été fournis par Solène Le Capitaine.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas nous qui décidons au final. Nous ne faisons qu'émettre des avis, mais c'est consultatif.

Je vous rappelle qu'il n'y avait pas le dispositif EPN « Equipements pédagogiques numériques » cette année.

Voilà le résultat.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

M. Belliard.- Sait-on pourquoi il n'y a pas d'EPN cette année ?

M. Chamagne.- Les finances sont en baisse et la Région a décidé de n'ouvrir qu'un seul des appels à projets.

Qu'en sera-t-il en décembre de cette année ? Je n'en sais rien.

Cela ne passera plus par le CAC de la ComUE, cela reviendra dans les établissements,

mais je n'ai pas plus d'informations à ce niveau-là. Ils m'ont juste dit que cette année, l'enveloppe était très diminuée puisque pour les équipements pédagogiques, c'était un peu plus que cela qui était attribué, mais l'enveloppe a pratiquement été divisée par 3.

Y a-t-il d'autres commentaires ? (*Néant*).

J'en profite pour remercier tous les membres de la commission qui sont venus, qui ont étudié les dossiers, par exemple Patrick Charlot qui est là. Ce n'est pas le seul, mais merci Patrick et merci à l'ensemble des membres de cette commission. Nous étions une petite dizaine. Je crois qu'il y avait aussi Jean-Yves.

M. Rauch.- Oui.

M. Chamagne.- Merci à vous d'avoir étudié tous les dossiers, sachant que cela demande un peu de temps, et d'avoir fait un petit rapport afin que nous puissions débriefer de tout cela en visio au mois de mars.

Merci à vous.

L'ordre du jour est terminé. Comme je vous l'ai dit, c'était un CAC de rentrée. Je savais qu'il n'allait pas durer très longtemps.

4. Questions diverses

Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Je n'en ai pas.

M. Rauch.- Notre élu au CA nous a dit qu'on ne parlait plus de politique de site mais de dynamique de site. Est-ce que tu sais quelque chose ?

M. Chamagne.- Non.

Mme Badet.- Ceci avait été évoqué par Lamine Boubakar la dernière fois.

M. Chamagne.- Oui, cela a été évoqué mais il n'est pas là et je ne peux pas vous en dire plus. Ce sera peut-être évoqué lors du prochain Copil recherche de la ComUE qui aura lieu dans 15 jours. Ce sera peut-être évoqué à ce moment-là, mais je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant. Je le note pour qu'on en parle la prochaine fois.

J'enverrai tout de même un message à Lamine Boubakar pour faire le point et s'il y a vraiment quelque chose de très important, je vous ferai passer un message *via* la liste de diffusion du CAC. Sinon, nous en reparlerons la prochaine fois, sachant que nous nous revoyons dans un mois. Vu le contexte actuel, il ne devrait pas se passer grand-chose d'ici la mi-octobre.

C'est l'élu de la Région ?

M. Rauch.- Non. C'est notre élu, Nicolas Créantor, qui est présent au CA d'UBFC. C'est un message qui a été donné au CA du 27 juin 2024, donc le dernier CA.

Mme Badet.- Je crois que cela avait été évoqué lors du précédent CAC. Il faudrait regarder dans le verbatim.

M. Chamagne.- Il avait cité ça mais sans plus.



Nadine en sait peut-être plus à ce niveau-là. Si on parle de dynamique du site et pas de politique du site, elle en sait peut-être plus. Nadine ?

Mme Millot.- Non, je n'ai pas entendu d'analyse sémantique sur le sujet.

M. Chamagne. Merci Nadine.

M. Rauch.- Si jamais le gouvernement reste un peu entre parenthèses et que les décrets ne sont pas signés pour notre établissement, qu'est-ce qui se passe au 1^{er} janvier 2025 ? Parce que finalement, il ne reste plus guère de temps.

M. Chamagne.- On va rester suspendu à l'annonce du gouvernement qui devrait se faire cette semaine, si j'ai bien compris. Du moins je l'espère, mais je ne suis pas dans le premier cercle du gouvernement. Je n'ai pas été appelé, je vous rassure ! (*Rire*).

M. Rauch.- On reste bien ComUE UBFC tant que le décret n'est pas signé ?

M. Chamagne.- À partir du 1^{er} janvier 2025, on part sur les deux EPE, sauf si le décret n'est pas signé, donc s'il n'y a pas de signature d'ici le 31 décembre. Mais cela voudrait dire qu'on n'aurait pas de gouvernement d'ici le 31 décembre.

La politique étant ce qu'elle est, il est vrai que le gouvernement qui sera nommé peut durer quelques heures comme quelques semaines, quelques mois ou je ne sais pas... Je ne vais donc surtout pas me hasarder à te donner une réponse. J'espère qu'il y aura quelqu'un, surtout que - vous le savez comme moi - nous ne sommes pas les seuls à demander une transformation puisque plusieurs EPE vont être créés dans les semaines et mois à venir. Cela va donc poser des problèmes au niveau français puisqu'il y a bien d'autres grandes villes comme Toulouse, etc. Je crois qu'il y en a six ou sept de prévus. Il va donc bien falloir qu'il y ait une décision de prise à un moment donné. J'espère donc que nous aurons un gouvernement rapidement. Après, la durée de vie du gouvernement, c'est un autre problème, on est bien d'accord.

Je vais donc faire un mail à Lamine Boubakar et si j'ai une information très importante à ce sujet-là, on vous fera passer le retour.

M. Rauch.- Il en a effectivement parlé au début du dernier CAC mais il n'a pas expliqué ce que cela voulait précisément dire.

M. Chamagne.- Je vais donc lui demander s'il a une explication sémantique. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

M. Rauch.- J'ai une question au niveau des personnels. Est-ce que les personnels qui s'en vont sont des personnes qui quittent totalement la ComUE ou est-ce des personnes qui rejoignent une autre université ?

M. Chamagne.- Je n'ai pas toutes les informations, mais je pense que cela doit être un peu des deux. Il y a des personnes qui vont dans d'autres établissements et d'autres qui quittent la ComUE.

M. Rauch.- La ComUE a actuellement des missions et lorsqu'on va passer dans l'EPE,

la majeure partie de ses missions vont rester.

M. Chamagne.- Oui.

M. Rauch.- Les personnes qui gèrent les contrats doctoraux, qui gèrent les contrats PIA...

M. Chamagne.- Il va falloir qu'ils passent dans les établissements, bien sûr.

M. Rauch.- Leur poste ne sera pas perdu.

M. Chamagne.- Il faut espérer que non.

M. Rauch.- Est-ce qu'il y a une très forte angoisse au niveau du personnel d'UBFC ou pas ?

M. El Naboulsi.- Il y a des incertitudes, donc des angoisses de la part de ceux qui ne savent pas où aller.

M. Chamagne.- Il est vrai que l'absence du ministère n'arrange pas les choses. J'espère qu'au prochain CAC, donc mi-octobre, Lamine Boubakar sera là et qu'il pourra apporter des réponses plus précises.

Les discussions sont en cours et, pour l'instant, il n'est pas plus angoissé ou sceptique que cela, mais c'est difficile à dire.

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose d'arrêter.

Je vous remercie pour votre présence pour ce petit CAC. Le prochain sera plus long.

Nous nous retrouvons le mercredi 16 octobre, en visio et en présentiel, à 14 heures sachant qu'il n'y a plus de CAC restreint. Le dernier aura lieu en décembre.

Je vous remercie et je vous souhaite un bon après-midi et une bonne fin de semaine.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 52).

Didier CHAMAGNE, Président du CAC d'UBFC